

# A PROPOS DE QUELQUES CONCEPTS LINGUISTIQUES

**Nurcan DELEN KARAAĞAÇ**  
*Université d'Istanbul*

## **Abstract**

*In this article, we are interested in the study of some linguistic concepts that trouble the students of French Language and Literature at Istanbul University, in the learning process. This study is achieved by the analysis of a corpus which is the whole of the copies of the students from the exam of a course entitled « linguistic disciplines». Considering the wideness of our subject, we can not afford to collect every single notion that troubles our students. That is why we had to restrict our subject to the study of some notions such as word/moneme/morpheme and synteme, syntematic/syntagm.*

**Key words :** *word/moneme/morpheme and synteme, syntematic/syntagm*

Dans le cadre de ce travail, nous nous intéressons à l'étude de certains concepts linguistiques qui, lors de l'enseignement, posent problème aux étudiants de philologie française à l'Université d'Istanbul. Cette étude a été réalisée à partir de l'analyse d'un corpus constitué par les copies de plusieurs promotions d'étudiants dans une discipline intitulée « disciplines linguistiques ». Compte tenu de l'ampleur de notre sujet, nous ne pouvons pas prendre en compte toutes les notions posant des problèmes importants à nos étudiants. C'est la raison pour laquelle, nous avons dû restreindre notre sujet à l'étude de certaines notions suivantes : *le mot, le monème, le morphème, le syntème, la synthématique et le syntagme.*

## **1. Mot/monème/morphème**

### **1.1. Mot**

Lorsqu'on lit une langue donnée, on déchiffre plus facilement ce qui est écrit si l'on sait où commencent les signifiants graphiques des unités

significatives et des phrases. La tâche du lecteur est plus facile lorsque les mots sont séparés par des espaces et les phrases par des signes de ponctuation.

Les limites entre les phrases, lorsqu'elles sont signalées, le sont le plus souvent en début de phrase, par une lettre majuscule, et en fin de phrase, par des signes spéciaux tels que le point, le point d'interrogation ou le point d'exclamation, selon la nature de la phrase (déclarative, interrogative, exclamative ou impérative). Les limites entre les unités significatives dans les phrases sont signalées par un espace. *Une unité significative comprise entre deux blancs correspond à ce qu'on appelle communément un « mot ».* Pour clarifier ce que nous venons de dire nous prendrons l'exemple suivant :

(1) *Marie adorait Paul*

On constate que dans l'exemple *Marie adorait Paul*, on a trois mots : le nom propre *Marie*, le verbe *adorait* et le nom propre *Paul*. L'espace qui sépare *Marie* de *adorait* et *adorait* de *Paul* signale que l'on peut insérer de nouveaux mots en cet endroit de la phrase comme, par exemple, *la fille de Gaston et vraiment* :

(2) *Marie, la fille de Gaston adorait vraiment Paul.*

Les mots *Marie*, *adorait* et *Paul* ont un sens et une forme mais on peut conclure trop vite que ces trois mots sont des monèmes. La phrase *Marie adorait Paul* comporte trois mots mais quatre monèmes (le nom propre *Marie*, le nom propre *Paul*, le verbe *adorer* qui apparaît sous la forme graphique *ador* et la désinence d'imparfait *ait*). Cette désinence est un monème (unité significative), d'une part, parce qu'elle est douée d'une forme (*ait*) et d'un sens, et d'autre part, parce qu'elle est indécomposable en unités significatives plus petites. Le mot est formé de deux monèmes : le verbe et la désinence imparfait. Ces deux monèmes forment un seul mot tout simplement parce que l'on ne peut pas insérer de nouveaux mots entre le verbe et la désinence imparfait. En effet, en français, on ne peut dire ni écrire *Marie ador vraiment ait Paul*.

## 1.2. Monème

Le point de vue fonctionnel, dans une analyse linguistique, consiste à décrire la structure d'une langue, définie comme un instrument de communication. Dans ce cas, toutes les unités linguistiques et les relations qu'elles entretiennent sont analysées et décrites, compte tenu de leur rôle

(fonction) dans l'établissement de la communication. C'est toujours de ce même point de vue que l'École de Prague parle de classe fonctionnelle des monèmes (opposé au classement des mots en parties du discours chez les grammairiens grecs, sur des critères, d'abord logiques puis formels).

Chaque langue comporte un grand nombre de monèmes. Ces monèmes doivent être identifiés et étudiés d'après la façon dont les locuteurs les mettent ensemble pour former des phrases qui correspondent à ce qu'ils veulent exprimer et communiquer. Dans la mesure où un monème a une face matérielle (la forme, le signifiant) et une face non matérielle (le sens, le signifié), identifier un monème, c'est identifier tout à la fois sa forme et son sens. Pour identifier les monèmes, on observe dans la chaîne parlée des différences de sens qui correspondent à des différences de forme et vice versa. Soit les exemples suivants :

(3) *Paul mange trop.*

(4) *Marie mange trop.*

(5) *Paul pleure beaucoup.*

(6) *Paul mange peu.*

Si l'on compare les exemples *Paul mange trop* et *Marie mange trop*, on observe qu'à une différence de forme –*Paul* remplacé par *Marie*– correspond une différence de sens. Si l'on compare les exemples numérotés 4 et 5, on observe aussi qu'à une différence de forme (*manger* remplacé par *pleurer*) correspond une différence de sens parce qu'il ne s'agit pas de la même action. Enfin, si on compare 4 et 6, on remarque que l'adverbe de quantité *trop* est remplacé par *peu* ; il existe aussi une différence de forme qui correspond à une différence de sens puisque l'action n'est pas quantifiée de la même façon. Cette comparaison toute simple nous permet de dégager dans la phrase 1, trois monèmes : *Marie*, *mange* et *trop*. Aucun d'entre eux n'est décomposable en unités significatives plus petites. Ce sont donc des unités significatives minimales ou monèmes.

Les monèmes sont des unités significatives de la première articulation. D'après la grammaire traditionnelle, il y a cinq *mots* dans l'exemple *Les enfants passeront à midi*. Mais en réalité à ces cinq mots de l'écriture correspondent sept monèmes : a) *le* (sous la forme *l'*), b) *..es* relayé par *..s* après *enfant* *..et* *..ont* dans *passeront*, qui marque le pluriel, c) *enfant*, d) *passé*, e) *..r..* qui

marque le futur, f) à, g) *midi*. Ces sept unités qui ont une forme (signifiant) et un sens (signifié) sont appelées *monèmes*. Autrement dit le « le monème est une unité à deux faces, une face signifiée, son sens ou sa valeur, et une face signifiante qui la manifeste sous forme phonique et qui est composée de phonèmes ». Parmi ces monèmes on peut faire une distinction entre *monèmes lexicaux* (ou *lexèmes*) et *monèmes grammaticaux* (ou les *morphèmes*) Les *lexèmes* sont des unités qu'on trouve telles qu'elles dans le dictionnaire comme *enfant, passer, midi* et les *morphèmes* sont des unités qui indiquent les rapports grammaticaux entre les *lexèmes* ..s du pluriel, ..r..du futur.

La notion de *mot* n'a d'existence que dans les langues dotées d'une écriture et plus précisément d'une écriture qui visualise le signifiant. On ne retiendra pas le terme de *mot* étant donné que son contenu varie selon les langues. À l'inverse des langues indo-européennes, tel le français, en turc<sup>1</sup>, la racine d'un mot peut exister à l'état isolé et jouer un rôle syntaxique à elle seule, sans flexion et avec un sens propre, et recevoir grâce à l'effet d'agglutination d'autres éléments qui viendront marquer le temps, le nombre, l'interrogation, et/ou une désinence qui marquera par exemple les cas comme *le génitif, l'accusatif, le locatif, le directif et l'ablatif*. Ce procédé de suffixation est à l'origine de mots qui peuvent être très longs et prendre parfois l'allure de phrases. Pour illustrer nos dires, nous prendrons l'exemple de Louis Bazin (1987 : 17), particulièrement pertinent. Nous nous contenterons d'analyser l'organisation d'un seul *mot*, analyse qui permettra de nous rendre compte de la diversité des statuts des éléments constituants possibles.

(7) *Türk- leş -tir-e-me-dik-ler-imiz-den mi-siniz?*

« Est-ce que vous êtes de ceux que nous n'avons pas pu turquifier ? »

Türk-	leş-	tir-	e -	me-	dik-	ler-	imiz-	den-	mi-	siniz?
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

-*Türk* - adjectif et nom à la fois: l'homme *turc, le turc* (langue)

- *leş* - est un suffixe dérivatif qui permet de transformer le nom en verbe.

<sup>1</sup> Il s'agit d'une langue sur la laquelle on dispose de nombreuses études. Cf entre auteurs Bazin (1987); Vardar (1985 et 1989)

- *tir-* suffixe dérivatif factitif
- *e-* sert à exprimer la négation verbale spécifique au verbe « pouvoir » en turc : *ne pas pouvoir*.
- *me-* adverbe de négation intégré au syntagme verbal = *ne pas*
- *dik-* suffixe dérivatif qui est la marque du parfait de constatation = *ne pas avoir pu*
- *lar-* modalité de pluriel s'appliquant également aux nominaux et aux verbes = *ceux*
- *imiz-* possessif 1<sup>ère</sup> pers. pluriel « notre »
- *den-* connecteur (monème fonctionnel) indiquant la provenance ; est équivalent à *ce que nous n'avons pas pu*.
- *mi-* adverbe d'interrogation s'appliquant également aux nominaux et aux verbes
- *iniz-* 2<sup>ème</sup> personne pluriel incluant un ancien verbe *être*

Nous remarquons que les onze monèmes qui constituent ce mot turc ont des statuts bien différents. En effet, le mot *Türk-leş-tir-e-me-dik-ler-imiz-den-mi-siniz?* est constitué par un monème nominal, trois suffixes dérivatifs, deux adverbes, un monème de type modalité, un possessif, un connecteur (monème fonctionnel) et un monème personnel.

En français, on distingue deux sortes de mots : les mots invariables (par exemple l'adverbe *trop*) et les mots variables (par exemple le verbe *parler*). Le verbe est un mot variable. Il peut apparaître sous sa forme infinitive « parler ». Il peut apparaître sous diverses formes fléchies (la flexion verbale correspond à ce qu'on appelle la conjugaison). Conjugué à l'imparfait, il présente cinq formes : *parlais, parlait, parlions, parliez, parlaient*. Conjugué au futur, il présente six formes : *parlerai, parleras, parlera, parlerons, parlerez, parleront*. Certaines de ces variations orthographiques n'ont aucune incidence sur le sens. Il s'agit d'un phénomène d'accord : *il parlait* (car le sujet *il* est au singulier) et *ils parlaient* (car le sujet *ils* est au pluriel). Certaines de ces variations orthographiques ont une incidence sur le sens : *il parlait* n'a pas le même sens que *il parlera* puisque dans un cas, le verbe est mis à l'imparfait et dans l'autre,

le verbe est mis au futur. Dans tous ces exemples, le mot est décomposable en deux monèmes : le verbe et la terminaison ou désinence de temps.

### 1.3. Morphème

Le terme *morphème* peut recouvrir des sens très différents d'un auteur à l'autre. L'essentiel est que l'on ne pense plus aujourd'hui que les morphèmes n'auraient qu'une forme et pas de sens, alors que traditionnellement, chez Vendryes par exemple, les morphèmes étaient des éléments grammaticaux dont la fonction est d'indiquer les rapports établis entre les idées exprimées par les sémantèmes. Parmi les morphèmes se trouvent non seulement les mots grammaticaux tels que les prépositions, les conjonctions, etc. et les affixes, mais aussi les tons, la place de l'accent, l'ordre des mots, etc.

Les linguistes américains, emploient généralement le mot *morphème* avec le sens qu'a le terme *monème* chez les linguistes de formation genevoise. Chez L. Bloomfield, le morphème est la forme verbale minimale. On la reconnaît en ce qu'elle n'a aucune ressemblance, des points de vue phonétique et sémantique, avec d'autres formes, alors que chez A. Martinet, les morphèmes sont définis comme des monèmes grammaticaux, par opposition aux lexèmes, aux unités lexicales, au monème, au syntagme ou au synthème. Les unités lexicales appartiennent à des inventaires illimités ou ouverts, tandis que les unités grammaticales appartiennent à des inventaires limités ou fermés. La fréquence de ces dernières est, de ce fait, bien plus élevée.

## 2. Synthème/synthématique/syntagme

### 2.1. Synthème/synthématique

*Avant de poursuivre cet exposé, il convient de rappeler brièvement pour les lecteurs insuffisamment familiers de la théorie fonctionnaliste d'André Martinet, qu'il a proposé le terme et le concept de synthème justement pour disposer d'un outil d'analyse cohérent avec l'ensemble du cadre théorique de la linguistique fonctionnelle et ceci afin de pouvoir analyser la créativité lexicale dans les langues les plus diverses. Comme le précise Christos Clairis « Le domaine de la synthématique se réfère donc à ce que les Allemands désignent comme Wortbildung et couvre la dérivation et composition en incluant le figement : en d'autres termes la synthématique*

*concerne tout complexe d'unités significatives pouvant se comporter comme une unité simple* » (Clairis 2007 :55).

Les structures syntaxiques changent lentement, l'évolution constante de la langue impose à certaines classes lexicales un renouvellement permanent. Leur description exhaustive trouve sa place dans les dictionnaires, compléments indispensables à toute grammaire. Apparue dans la théorie fonctionnaliste à la fin des années soixante, la notion de *synthématique* permet de fonder la distinction très claire entre un syntagme et un synthème. « La synthématisation est à la fois un acteur et un témoin de la dynamique de la langue. Sa capacité à fossiliser par le processus de figement des attitudes combinatoires permet au descripteur d'appréhender certains changements syntaxiques, donnant ainsi de l'épaisseur à son analyse selon le concept de la synchronie dynamique. Analyser le processus de synthématisation en syntaxe permet d'étudier des facteurs de variation et donne des clés pour comprendre certains mécanismes du changement linguistique » (Guérin 2000 : 91)

Le terme de *synthème*, proposé par André Martinet, est formé des éléments grecs *syn* « avec », *thé* « mettre », *ma* « produit ». Ce terme est défini comme suit par A. Martinet : « un synthème est une unité significative, formellement et sémantiquement analysable en deux ou plus de deux monèmes, mais qui, syntaxiquement, entretient les mêmes relations avec les autres éléments de l'énoncé que les monèmes de l'énoncé avec lesquels elle alterne » (Martinet 1979 : 233).

Quant à Jean-Michel Builles, il utilise la notion de « complexes unitaires » et il les définit ainsi : « Un complexe unitaire est un ensemble de deux ou plusieurs monèmes qui se comporte comme un monème unique dans les relations qu'il entretient avec le reste de la phrase dans laquelle il figure. Les monèmes formant le complexe unitaire ont perdu leur individualité syntaxique. Aucun de ces monèmes n'entre individuellement en relation avec l'un des monèmes présents dans la phrase. » (Builles 1998 : 266). La synthématique se définit comme l'étude des monèmes conjoints.

En 1967, Martinet propose le terme de *synthème* qu'il substitue à celui de *syntagme*, et tranche par les limites entre les phénomènes lexicaux et syntaxiques. On emploiera pour distinguer entre synthème et syntagme les deux critères suivants : « les composants ne sont pas déterminables individuellement » (Martinet 1979 : 21). Par exemple, dans la suite *une jeune fille, jeune fille* peut être analysé comme synthème mais dans *une toute jeune*

*fille*, il s'agira d'un syntagme du fait que toute détermine *jeune* non pas *jeune fille* dans son ensemble et « l'ensemble considéré a exactement les mêmes compatibilités que les monèmes d'une classe déterminée » (Martinet 1979 :21).

Pour l'étude de la production des synthèmes, Martinet inaugure un chapitre particulier de la linguistique, « la synthématique ». On distingue les composés qui sont des synthèmes formés par deux monèmes libéraux ; les dérivés qui sont des synthèmes formés par un monème libéral, les confixés qui sont des synthèmes « constitués de deux monèmes non libéraux » (Martinet 1979 :243), nommés confixes.

La confixation nous intéresse pour sa dynamique en synchronie. Certains confixes se combinent avec d'autres confixes mais ils se combinent aussi avec des monèmes libéraux. Par exemple *archi-* se combine à des monèmes non-libéraux : *architecte* ; mais très souvent il se combine à des monèmes libéraux : *arciphonème*, *archi-favori*. Dans le premier cas, le procédé est celui de la confixation ; dans le deuxième cas, nous avons un exemple typique de *dérivation*.

La combinaison d'un monème non libéral tantôt avec d'autres monèmes non libéraux, tantôt avec des monèmes libéraux, n'est pas un phénomène récent ; elle est signalée par exemple dans la *Grammaire fonctionnelle du français pour télévision* « à côté de confixes, résultant de l'association de deux confixes, on trouve des formations issues de la combinaison d'un élément identifié comme un confixe et d'un monème libre » (Martinet 1979 :244). Dans cette citation le passage de la confixation à la dérivation n'est pas signalé. Pour montrer le changement du confixe en préfixe, nous devons attendre la *Syntaxe générale* où nous pouvons lire que ces monèmes « perdent alors leur statut de confixes dans la mesure où ils sont assimilables à des affixes » (Martinet 1985: 35). Ce choix descriptif n'a rien de choquant puisque une suite comme *jeune fille* peut être tantôt un syntagme tantôt comme un synthème, plus précisément un composé. Précisons que les formations monème non-libéral + monème libéral sont fréquentes dans la néologie. Les plus productifs étant les monèmes *anti-* : *anti-OTAN*, *anticapitaliste*, *antifascisme*, *antilibéral*, *antimilitariste*, *anticonstitutionnelle*, *archi* : *archi-transparentes*, *archi-con*, *hyper* : *hyper-heureuse*, *hyper-calme*, *hyper-qualifiée*, etc.

Nous pouvons conclure cette partie de notre étude en notant le point de vue Christos Clairis au sujet de la synthématique : « Il est évident que la créativité lexicale reste liée à la typologie des langues. On pourrait se poser la

question de savoir si la créativité lexicale d'une langue est dépendante de sa structure. Autrement dit, est-ce qu'il y a des langues plus créatives que d'autres langues grâce à leur structure? (...); ce qui détermine les différences éventuelles dans la créativité lexicale doit être recherché plutôt dans l'attitude des locuteurs, c'est-à-dire plutôt dans les facteurs externes que dans les facteurs internes » (Clairis 2007:58).

## 2.2. Syntagme

Pour définir la notion de *syntagme*, nous nous appuyons sur le point de vue de M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche. Pour eux, « les syntagmes sont des séquences d'unités divers niveaux intermédiaire d'une structure hiérarchisée dont le sommet est représenté par la phrase et le niveau inférieur par les morphèmes ». (Arrivé, Gadet, Galmiche 1986 : 664). Ainsi, *la jeune fille buvait un thé à la terrasse*, se décompose, d'abord, en trois syntagmes : un syntagme nominal *la jeune fille*, un syntagme verbal *buvait un thé* et un syntagme prépositionnel *à la terrasse*, ces deux derniers syntagmes comportent eux-mêmes un syntagme nominal : respectivement *un thé* et *la terrasse*.

Chez Martinet, on appelle *syntagme* toute combinaison d'unités réalisée par des sujets parlants ; mais cette combinaison de monèmes doit résulter de choix distincts, faits à l'instant même par le locuteur (par opposition au synthème : *permis de conduire* est un synthème, *conduire vite* est un syntagme).

## Conclusion

De cette analyse, nous avons constaté que les termes *mot* et *monème* ne se superposent pas. Ils renvoient, certes, à la notion d'unité significative fondée sur l'association d'une forme et d'un sens mais les points communs s'arrêtent là. Le monème est une unité significative qui est minimale et qui présente un signifiant phonique. Le mot est une unité significative qui, selon les cas, est minimale ou bien non minimale et qui présente un signifiant écrit constitué d'un assemblage de lettres placé entre deux blancs : *livre* (un mot, un monème), *chantait* (un mot, deux monèmes), *imprécision* (un mot, trois monèmes), etc.

Avant d'en terminer avec cette phase de notre étude, il convient de rappeler avec concision les préceptes du fonctionnalisme d'A. Martinet, à partir desquels il a proposé le terme et le concept de *synthème* justement pour disposer d'un outil d'analyse cohérent avec l'ensemble du cadre théorique de la

linguistique fonctionnelle et ceci afin de pouvoir étudier la créativité lexicale dans les langues les plus diverses. Le domaine de la *synthématique* couvre la dérivation et la composition en incluant le figement : en d'autres termes la syntagmatique concerne tout complexe d'unités significatives qui peuvent se comporter comme une unité simple.

### *Bibliographie*

- ARRIVÉ M., F. GADET et M. GALMICHE, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Guide alphabétique de linguistique française, Paris, Flammarion.
- BAZIN L., 1987, *Introduction à l'étude pratique de la langue turque*, Paris, Maisonneuve.
- BUILLES J.-M., 1998, *Manuel de linguistique descriptive, le point de vue fonctionnaliste*, Paris, Nathan.
- CLAIRIS C., 2007, « La synthématique comparée », *Actes du XXIXème Colloque international de linguistique fonctionnelle*, Helsinki
- GUERIN F., 2000, « La synthématique : quelle place dans une grammaire ? L'exemple des verbes composés en ingouche », *Le roumain dans tous les sens... Comment concevoir une grammaire? Les langues menacées, Actes du XXIème Colloque international de linguistique fonctionnelle*, 26 juin- 1er juillet 1996, Édition préparée par Denis COSTAOUËC, Iași/Romanya
- MARTINET A., 1957a, « Arbitraire linguistique et double articulation », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 15, 105-16, Rééd. in Martinet (1965 :24-41).
- MARTINET A., 1967, « Syntagme et syntème », *La Linguistique*, 30-1, Paris, P.U.F.
- MARTINET A. (dir.), 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Crédif-Didier.
- MARTINET A., 1980, *Eléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin, Coll. « Prisme ».
- MARTINET A., 1985, *Syntaxe générale*, Paris, A. Colin.
- MOUNIN G. (dir.), 1993, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, P.U.F.
- VARDAR B. 1985, « Les zones d'innovations terminologiques, Observation sur le modèle turc », *La Linguistique*, 21.
- VARDAR B. 1989, « Les dimensions axiologique et synthématique de la dynamique lexicale », *Actes du XVIème Colloque international de linguistique fonctionnelle*.